

ATSA

ACTION POUR UN TRANSPORT SOCIALEMENT ACCEPTABLE

MODE D'EMPLOI

À faire seul ou en groupe

[l'option de groupe maximise l'impact dans votre communauté par une action en bloc et vous permet d'établir un budget commun pour l'impression et la coupe des contraventions.]

1. Imprimez sur du papier recyclé, une ou plusieurs feuilles de contraventions citoyennes recto-verso.
2. Découpez les feuilles pour isoler chacune des contraventions, trois par 8 1/2" X 11".
3. S'assurez d'avoir bien lu et compris les RÈGLEMENTS.
4. Enfin prêt ! Partez à la recherche d'un véhicule qui contrevient à une ou plusieurs des infractions.
5. Remplissez les informations concernant la date, le lieu et l'identité du véhicule.
6. Identifiez de quel type d'infraction il s'agit.
7. Inscrivez le total des points d'inaptitudes accumulés dans la case TOTAL.
8. Inscrivez des commentaires si nécessaire, **jamais insultants, toujours instructifs**.
EX : le numéro du règlement contre la marche à l'arrêt.
EX: la consommation en litres du véhicule au 100 Km en ville.
9. Signez votre nom dans la case au bas du constat d'infraction.
10. Positionnez la contravention sur le pare-brise du côté du conducteur. Soyez DÉLICATE, POLIE ET SOURIANTE avec votre concitoyenNE favoriE!

ATSA

ACTION POUR UN TRANSPORT SOCIALEMENT ACCEPTABLE

RÈGLEMENTS

1. Ayez un dialogue **poli** et **pacifique**. N'entrez jamais en confrontation avec le contrevenant et gardez le **SOURIRE**. Tout est expliqué sur la contravention !
2. Nous ciblons les véhicules qui consomment plus de **15 L au 100 Km**.
 - 2.1 Si vous avez un doute concernant la consommation du véhicule, fiez-vous à la liste qui suit et/ou faites une recherche personnelle sur le modèle au www.oeenrcan.gc.ca
 - 2.2 Si vous avez un doute quant à l'utilisation du véhicule, (plusieurs enfants, construction, livraison, pour handicapé, à énergie alternative - FFV) Ne pas donner de contraventions, laissez la chance au coureur.
3. **NE PAS** distribuer de contraventions sur le domaine PRIVÉ.
4. Concernant la **marche à l'arrêt** et le démarrage à distance, assurez-vous que le véhicule tourne depuis 30 sec. depuis votre arrivée.
5. Faites preuve de **discernement** :
Ex : Un camion réfrigéré à le droit de faire de la marche à l'arrêt.
Ex : Un nouveau-né dans un véhicule à -40°C demande de la chaleur en hiver.
6. Vous êtes **responsable** de vos actes par la distribution de ces contraventions. L'ATSA se libère de toutes mésaventures directes ou indirectes qui pourraient survenir dans le cadre de cette action, aux brigadiers, aux contrevenants et/ou au véhicule.